BSI MONACO SAM

Société Anonyme Monégasque
au capital de 19.500.000 euros
Siège social : 35, boulevard Princesse Charlotte - Monaco

BILAN AU 31 DÉCEMBRE 2016

(en euros, avant affectation du résultat)

Actif	**31.12.2016**	**31.12.2015**
Caisse, Banques Centrales, C.C.P.	42 106 662	56 597 145
Créances sur les établissements de crédit	506 958 377	530 982 409
Opérations avec la clientèle	355 868 070	427 212 168
Obligations et autres titres à revenu fixe		
Actions et autres titres à revenu variable		
Participations et titres détenus à long terme	139 391	200 824
Parts dans les entreprises liées	1 578 044	1 578 044
Immobilisations incorporelles	6 187 327	6 285 066
Immobilisations corporelles	2 402 935	2 865 255
Capital souscrit non versé		1 500 000
Comptes de négociation et règlement	2 340 321	316 950
Autres actifs	3 173 187	2 619 853
Comptes de régularisation	3 038 415	2 216 337
Total de l'actif	**923 792 729**	**1 032 374 051**

Passif	**31.12.2016**	**31.12.2015**
Dettes envers les établissements de crédit	14 887 148	22 848 565
Opérations avec la clientèle	837 918 829	937 613 242
Autres passifs	2 049 356	4 721 133
Comptes de régularisation	9 918 203	12 598 954
Comptes de négociation et règlement	3 053 104	1 021 264
Provisions pour risques et charges	263 816	338 203
Dettes subordonnées		
Fonds pour risques bancaires généraux	8 263 000	8 263 000
Capitaux Propres hors FRBG	47 439 273	44 969 690
Capital souscrit	*19 500 000*	*19 500 000*
Réserves	*5 991 106*	*5 702 226*
Report à nouveau	*19 478 585*	*13 989 870*
Résultat de l'exercice	*2 469 582*	*5 777 594*
Total du passif	**923 792 729**	**1 032 374 051**

HORS-BILAN AU 31 DÉCEMBRE 2016

(en euros)

	31.12.2016	31.12.2015
Engagements donnés		
Engagements de financement	*80 102 608*	*80 869 793*
Engagements de garantie	*5 684 709*	*8 794 792*
Autres engagements		*3 450 000*
Engagements reçus		
Engagements de garantie reçus d'établissements de crédit	*3 590 439*	
Engagements de garantie reçus de la clientèle	*437 277 298*	*502 925 949*
Engagements sur Instruments financiers à terme		
Opérations sur instruments de cours de change	*157 811 817*	*271 196 214*
Opérations sur autres instruments	*409 483 476*	*938 490 283*
Autres Engagements		
Engagements réciproques		

COMPTE DE RÉSULTAT AU 31 DÉCEMBRE 2016

(en euros)

	31.12.2016	31.12.2015
Intérêts et produits assimilés	7 063 727	7 330 005
Intérêts et charges assimilées	(442 644)	(328 095)
Produits sur opérations de crédit bail et assimilées		
Charges sur opérations de crédit bail et assimilées		
Produits sur opérations de location simple		
Charges sur opérations de location simple		
Revenus des titres à revenus variable	750 000	999 400
Commissions (produits)	22 121 200	27 352 996
Commissions (charges)	(480 134)	(492 439)
Gains ou pertes sur opérations de portefeuille de négociation	2 801 870	4 203 795
Gains ou pertes sur opérations de portefeuille de placement		
Autres produits d'exploitation bancaire	2 344 660	3 013 832
Autres charges d'exploitation bancaire	(8 024 830)	(9 781 216)
Produit net bancaire	**26 133 849**	**32 298 278**
Charges générales d'exploitation	(22 034 803)	(23 306 992)
Dotations aux amortissements et aux provisions sur immobilisations incorporelles et corporelles	(633 134)	(628 464)
Résultat brut d'exploitation	**3 465 912**	**8 362 822**
Coût du risque	89 985	(74 169)
Résultat d'exploitation	**3 555 897**	**8 288 653**
Gains ou pertes sur actifs immobilisés	0	(14 182)
Résultat courant avant impôt	**3 555 897**	**8 274 471**
Résultat exceptionnel	(133 475)	(83 156)
Impôt sur les bénéfices	(952 840)	(2 413 721)
Dotations/reprises de FRBG et provisions réglementées	0	0
Résultat Net	**2 469 582**	**5 777 594**

(Soumis à l'approbation de l'A.G.O. annuelle).

ANNEXE AUX ÉTATS FINANCIERS AU 31.12.2016

1 - Principes comptables et méthodes appliquées

1.1 Présentation des comptes

Les comptes annuels de la BSI Monaco SAM sont établis conformément au règlement ANC n° 2014-03 du 5 juin 2014 relatif au plan comptable général et en conformité avec les prescriptions du règlement ANC n° 2014-07 du 26 novembre 2014 relatif aux comptes des entreprises du secteur bancaire.

1.2 Principes et méthodes comptables

a. Conversion des comptes libellés en devises

- Conformément aux dispositions du règlement CRB 89.01, modifié par le règlement 90.01, les comptes d'actif et de passif en devises sont convertis aux cours de change en vigueur à la date d'arrêté des comptes. Les pertes et les gains résultant de cette réévaluation sont enregistrés dans le compte de résultat.
- Opérations de change au comptant et à terme

À chaque arrêté comptable, les contrats de change au comptant sont évalués au cours du marché au comptant de la devise concernée.

Les opérations de change à terme sont des opérations adossées et leur réévaluation suit le même principe que les contrats comptant.

b. Créances douteuses et litigieuses

- Les encours litigieux et les impayés de plus de 90 jours sont déclassés en créances douteuses, qu'ils soient assortis ou non de garantie ou de gage et dans le respect du principe dit de « contagion ». Ils sont à nouveau inscrits en encours sains dès lors que le risque de crédit avéré devient inexistant.

Les provisions, inscrites en déduction des créances douteuses et litigieuses sont constituées individuellement et prennent en compte les risques et perspectives de recouvrement.

c. Intérêts et commissions

- Les intérêts à recevoir ou à payer sont enregistrés au compte de résultat prorata temporis.
- Les commissions, autres que celles assimilées à des intérêts, sont comptabilisées dès leur encaissement en compte de résultat.

d. Participations et parts dans les entreprises liées

- Parts dans les entreprises liées

Prise de participation majoritaire en 2009 dans le capital de la société de gestion BSI Asset Managers SAM. Celle-ci s'élève au 31 décembre à € 1.578 k.

Les titres de participation sont comptabilisés au 31 décembre à leur cours historique.

e. Immobilisations

Les immobilisations incorporelles sont principalement constituées du droit au bail, pour six millions d'euros, relatif au siège social de l'établissement situé à Monaco, Quartier de Monte Carlo, au numéro 35 du boulevard Princesse Charlotte.

Les baux des locaux situés au 14, avenue de Grande-Bretagne ont été résiliés en date du 31 décembre 2016.

Les durées retenues pour le calcul des amortissements sont les suivantes :

- logiciels et matériel informatique : de 3 à 7 ans
- mobiliers et matériels : de 5 à 7 ans
- aménagements : de 7 à 10 ans

f. Engagements de retraite

Des provisions sur indemnités de départ à la retraite ont été constituées (conformément à la Convention Collective des Banques) et s'élèvent au 31 décembre 2016 à 252.000 euros.

g. Impôts sur les bénéfices

La banque réalise plus de 25% de son chiffre d'affaires à l'étranger, elle est soumise à l'impôt sur les bénéfices au taux en vigueur à Monaco, soit 33.33%.

2 - Contrevaleur de l'actif et du passif en devises

(en milliers d'euros)	**2016**	**2015**
Total de l'actif en devises	332.655	387.484
Total du passif en devises	331.221	385.074

3 - Immobilisations

(en milliers d'euros)	**Eléments Incorporels**	**Eléments Corporels**
Montants bruts au 1er janvier 2016	7.333	3.941
Mouvements de l'exercice	+62	-14
Montants bruts au 31 décembre 2016	**7.395**	**3.927**
Amortissements et provisions cumulés en fin d'exercice	1.208	1.524
Montants nets au 31 décembre 2016	**6.187**	**2.403**
Dotations aux amortissements et provisions de l'exercice 2016	160	473

4 - Encours de la clientèle

(en milliers d'euros hors créances rattachées)	**2016**	**2015**
Opérations avec la clientèle (actif)		
- Encours sains	354.587	426.913
- Encours douteux nets de provisions	1.281	240

5 - Créances et dettes rattachées sur opérations interbancaires et opérations de la clientèle

(en milliers d'euros)	**2016**	**2015**
Actif		
- Créances sur les Établissements de crédits	521	362
- Créances sur la Clientèle	0	59
Passif		
- Dettes envers les Établissements de crédit	257	250
- Dettes envers la Clientèle	21	42

6 - Autres actifs et autres passifs

(en milliers d'euros)	**2016**	**2015**
Actif		
Comptes de négociation & de règlement	2.340	317
Débiteurs divers	3.173	2.620
Total	**5.513**	**2.937**
Passif		
Comptes de négociation & de règlement	3.053	1.021
Créditeurs divers	2.049	4.721
Total	**5.102**	**5.742**

7 - Comptes de régularisation - actifs et passifs

(en milliers d'euros)	**2016**	**2015**
Actif		
Compte d'ajustement sur devises	198	121
Charges constatées d'avance	864	648
Produits à recevoir	206	339
Instruments Conditionnels	1.036	1.108
Autres comptes de régularisation	734	0
Total	**3.038**	**2.216**
Passif		
Charges à payer	7.053	7.196
Instruments Conditionnels	1.036	1.108
Comptes de régularisation	1.829	4.295
Total	**9.918**	**12.599**

8 - Provisions

(en milliers d'euros)	**Montant au 01.01.2016**	**Dotations de l'exercice**	**Reprise de provisions**	**Montant au 31.12.2016**
Provisions pour pertes et charges	338	111	185	264
Fonds pour risques Bancaires Généraux	8.263			8.263

Le poste provisions pour risques et charges est composé, à hauteur de 252.000 euros, de la provision pour indemnités de départ à la retraite.

Les fonds pour risques bancaires généraux créés conformément au C.R.B. 90.02 du 23/02/90 sont destinés à couvrir les risques généraux de l'activité bancaire et sont inclus dans les fonds propres retenus pour le calcul des ratios prudentiels applicables dans la profession.

9 - Fonds propres

(en milliers d'euros)	**Montant au 01.01.2016**	**Mouvement de l'exercice**	**Montant au 31.12.2016**
Capital	18.000	1.500	19.500
Réserve légale	1.220	288	1.508
Autres réserves	4.483		4.483
Report à nouveau	13.990	5.489	19.479
Total	**37.693**	**7.277**	**44.970**

Le capital de la société est divisé en 97.500 actions de € 200 de nominal chacune, toutes de même catégorie. La majorité des actions est détenue par le groupe BSI S.A. qui présente des comptes consolidés intégrants ceux de la société.

Il est rappelé que l'assemblée générale, qui s'était réunie le 5 février 2015 en session extraordinaire, avait décidé d'augmenter le capital social d'une somme de 4.500.000 € pour le porter à la somme de 19.500.000 €, à libérer en numéraire ou par compensation avec des créances certaines, liquides et exigibles. La libération du capital devant s'effectuer en une ou plusieurs fois dans un délai maximun de deux ans.

À cet effet, l'assemblée générale avait donné tous pouvoirs au Conseil d'administration pour recueillir les souscriptions et procéder aux appels de fonds nécessaires à la libération du capital.

Le Conseil d'administration a décidé le 18 avril 2016 de libérer la dernière tranche de l'augmentation de capital social, soit la somme de 1.500.000 €, par incorporation de créances certaines, liquides et exigibles.

Après affectation des résultats de l'exercice 2016, la réserve légale sera portée à € 1.632 k et le report à nouveau à € 21.825 k. Les fonds propres sur base sociale seront ainsi augmentés de € 2.469 k.

10 - Opérations avec le groupe (hors dettes et créances rattachées)

(en milliers d'euros)	**2016**	**2015**
Créances sur les Établissements de crédit	500.255	523.437
Créances sur les Filiales	0	0
Dettes envers les Établissements de crédit	10.689	20.457
Dettes envers les Filiales	3.573	3.595

11 - Ventilation des créances et dettes selon la durée restant à courir

(en milliers d'euros hors dettes et créances rattachées)

	Jusqu'à 3 mois	**De 3 mois à 1 an**	**+ de 1 an**	**Total**
Comptes et prêts à terme sur les établissements de crédit	117.279	164.659		281.938
Créances sur la clientèle à terme	3.300	35.856	111.376	150.532
Dettes envers les établissements de crédit à terme	689	0	10.000	10.689
Comptes créditeurs à terme de la clientèle	20.562	13.509	0	34.071

12 - Commissions et gains sur opérations des portefeuilles de négociation

(en milliers d'euros)	2016	2015
Produits		
Commissions sur titres gérés	20.744	25.669
Autres commissions / titres pour cpte de la clientèle	882	1.078
Autres commissions sur opérations avec la clientèle	496	606
Gains sur opérations de change	2.802	4.204
Total produits	**24.924**	**31.557**
Charges		
Commissions sur opérations de titres	364	396
Charges sur prestations de services financiers	116	96
Autres charges d'exploitation bancaire	8.025	9.781
Total charges	**8.505**	**10.273**

13 - Frais de personnel

(en milliers d'euros)	2016	2015
Salaires, traitements et indemnités	10.056	10.454
Charges sociales	2.404	2.436
Total	**12.460**	**12.890**

Au 31 décembre 2016, l'effectif (utilisé) se compose de 69 personnes.

14 - Informations sur le hors-bilan

(en milliers d'euros)

Opérations de change à terme

	À recevoir	À livrer
Euros à recevoir contre devises à livrer	169.797	172.288
Devises à recevoir contre euros à livrer	172.345	169.673
Devises à recevoir contre devises à livrer	57.115	57.108

Ces opérations sont uniquement réalisées pour compte de la clientèle et adossées auprès de notre maison mère.

Opérations sur instruments financiers à terme et produits dérivés en k€ :

Opérations de notre clientèle	283.648
Contrepartie bancaire des opérations de la clientèle	283.648

Concernant ces opérations, BSI MONACO SAM n'intervient sur les marchés qu'en qualité d'intermédiaire et uniquement pour le compte de sa clientèle, les opérations étant systématiquement adossées auprès d'une contrepartie bancaire, en l'occurrence sa maison mère BSI LUGANO SA.

Engagements donnés

	2016	2015
Engagements de financement en faveur de la clientèle	80.102	80.870
Engagements de garantie d'ordre d'établissements de crédit	49	88
Engagements de garantie d'ordre de la clientèle	5.636	8.707
Total	**85.787**	**89.665**

Engagements reçus

	2016	2015
Engagements de garantie reçus des établissements de crédit.....	3.590	3.450
Engagements reçus de la clientèle.....	437.277	502.926
Total.....	**440.867**	**506.376**

15 - Publications relatives aux actifs grevés (en euro)

L'arrêté du 19 décembre 2014, publié au Journal Officiel de la République Française le 24 décembre 2014, impose aux établissement de crédit la publication d'informations relatives aux actifs grevés et non grevés. (Déclinaison française des dispositions de l'Autorité Bancaire Européenne sur l'Asset Encumbrance).

Nous rappelons qu'un actif est considéré comme grevé s'il a été nanti ou s'il est soumis à un quelconque dispositif visant à sécuriser, garantir ou rehausser une opération quelconque, au bilan ou hors-bilan, de laquelle il ne peut être librement retiré.

Les informations requises par l'arrêté se composent de 4 éléments :

- Informations sur les actifs grevés ou non grevés au Bilan de l'établissement à la date du 31.12.2016. (en euro)

		Valeur comptable des actifs grevés	Juste valeur des actifs grevés	Valeur comptable des actifs non grevés	Juste valeur des actifs non grevés
		010	040	060	090
010	**Actifs de l'établissement déclarant**				
30	Instruments de capitaux propres				
40	Titres de créance				
120	Autres actifs			923.792.729	

- Garanties reçues grevées ou disponibles pour être grevées.

Sans Objet

- Valeurs comptables des passifs financiers associés aux actifs grevés et aux garanties reçues.

Sans Objet

- Informations sur l'importance des charges pesant sur les actifs grevés

Sans Objet.

16 - Autres informations

Contrôle Interne

Un rapport a été établi en application des articles 258 à 266 de l'arrêté du 3 novembre 2014 et adressé au Secrétariat Général de l'ACPR.

Ce rapport a pour objet de rendre compte de l'activité du contrôle interne au cours de l'exercice écoulé et de retracer les dispositifs de mesure, de surveillance, d'encadrement des risques auxquels l'établissement est exposé et de diffusion d'information à leur sujet.

Acquisition de BSI S.A. par EFG International

EFG International (SIX: EFGN), groupe international de banque privé basé à Zurich, a annoncé le 22 février 2016 son intention d'acquérir la banque privée BSI S.A., conformément à un accord signé le 21 février 2016 avec BTG Pactual, actionnaire unique de BSI.

En date du 1er novembre 2016, EFG International, après avoir obtenu toutes les autorisations réglementaires requises, a annoncé avoir finalisé l'acquisition de BSI. Cette acquisition permet au groupe EFG International de devenir une des principales banques privées Suisses avec environ 148 milliards d'actifs sous gestion à la date du 1er novembre 2016.

Processus d'intégration

La conclusion de l'acquisition marque, au niveau local, le début du processus d'intégration de l'ensemble des filiales BSI au sein d'EFG International.

Le groupe des sociétés BSI, dont fait partie BSI Monaco SAM , sera intégré au sein d'EFG International par le biais de plusieurs fusions juridiques et/ou cessions d'actifs. Toutes les démarches légales requises devraient être accomplies au deuxième trimestre 2017.

La migration de l'activité de BSI vers la plateforme informatique d'EFG devrait quant à elle être terminée d'ici la fin 2017.

Suite au changement de contrôle du groupe BSI, le Conseil d'administration de BSI Monaco SAM, en date du 24 novembre 2016, a entériné, de manière concomitante, la démission et la nomination de 4 administrateurs (nomination soumise à la ratification de la prochaine AGO).

Des cessions d'actions ont également été autorisées par le Conseil, ainsi que la nomination d'un nouveau Président.

RAPPORT GÉNÉRAL
DES COMMISSAIRES AUX COMPTES

Exercice clos le 31 décembre 2016

Messieurs les actionnaires,

Conformément aux dispositions de l'article 25 de la loi n° 408 du 20 janvier 1945, nous vous rendons compte, dans le présent rapport, de la mission générale et permanente qui nous a été confiée, par décision de l'assemblée générale ordinaire du 10 avril 2015 pour les exercices 2015, 2016 et 2017.

Les états financiers et documents sociaux, arrêtés par votre Conseil d'administration, ont été mis à notre disposition dans les délais légaux.

- Le total du bilan s'élève à 923.792.729 €
- Le compte de résultat fait apparaître un bénéfice net de 2.469.582 €

Notre mission, qui consiste à exprimer une opinion sur ces états financiers, a été accomplie selon les normes professionnelles et en faisant application des règles relatives au contrôle des établissements relevant de la réglementation bancaire. Elle nous a conduits à examiner les opérations réalisées par votre société pendant l'exercice 2016, le bilan au 31 décembre 2016, le compte de résultat de l'exercice et l'annexe, clos à cette date.

Ces documents ont été établis suivant les prescriptions légales et selon les mêmes formes et au moyen des mêmes méthodes d'évaluation que l'exercice précédent.

Nous avons vérifié les divers éléments composant l'actif et le passif ainsi que les méthodes suivies pour leur évaluation et pour la discrimination des charges et produits. Notre examen a été effectué conformément aux normes de révision comptable généralement admises qui prévoient que nos travaux soient planifiés et réalisés de manière à obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers ne sont pas entachés d'irrégularités significatives.

Une révision comptable comprend l'examen, par sondages, de la justification des montants et des informations contenus dans les états financiers, ainsi que l'appréciation des principes comptables utilisés et des principales estimations faites par vos dirigeants.

À notre avis, les états financiers au 31 décembre 2016, tels qu'ils sont annexés au présent rapport et soumis à votre approbation, reflètent d'une manière sincère, en conformité avec les prescriptions légales et les usages professionnels, la situation active et passive de votre société au 31 décembre 2016 et le résultat de l'exercice de douze mois clos à cette date.

Nous avons aussi vérifié les informations financières contenues dans le rapport de votre Conseil d'administration, la proposition d'affectation des résultats et le respect des dispositions légales et statutaires régissant le fonctionnement de votre société. Nous n'avons pas d'observation à formuler.

Monaco, le 19 avril 2017.

Les Commissaires aux Comptes,

André GARINO Vanessa TUBINO

RAPPORT SPÉCIAL

DES COMMISSAIRES AUX COMPTES

Exercice clos le 31 décembre 2016

Messieurs les actionnaires,

Conformément aux dispositions de l'article 24 de la loi n° 408 du 20 janvier 1945, nous vous présentons un rapport sur les opérations visées à l'article 23 de l'Ordonnance du 5 mars 1895, accomplies pendant l'exercice 2016 et sur les assemblées tenues pendant le même exercice.

Opérations visées à l'article 23 de l'Ordonnance du 5 mars 1895

Nous vous rappelons qu'il s'agit de toute entreprise ou marché comportant une série de prestations successives de même nature ou de nature analogue, fait avec la société ou pour son compte et dans lequel un administrateur de votre société a un intérêt direct ou indirect.

L'exécution de ces opérations, pendant l'exercice 2016, vous est décrite dans le compte-rendu spécial fait par le Conseil d' administration de votre société. Nous avons vérifié les informations contenues dans ce rapport et n'avons pas d'observation à formuler à ce sujet.

Assemblée tenue au cours de l'exercice :

Au cours de l'exercice, vous avez été réunis :

- le 9 mai 2016 en assemblée générale ordinaire annuelle pour statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2015.

Pour cette assemblée, nous avons vérifié :

- le respect des prescriptions légales et statutaires relatives à sa tenue ;

- l'exécution des résolutions approuvées.

Nous n'avons constaté aucune irrégularité.

Monaco, le 19 avril 2017.

Les Commissaires aux Comptes,

André GARINO Vanessa TUBINO